



# PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **PAS-DE-CALAIS : LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉTAT AUX COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS EN AUGMENTATION POUR LA 4<sup>È</sup> ANNÉE CONSECUTIVE**

Arras, le 19 avril 2021

Les attributions individuelles de la dotation globale de fonctionnement (DGF) viennent d'être mises en ligne à l'adresse suivante :

<http://www.dotations-dgcl.interieur.gouv.fr/consultation/accueil.php>

La DGF est la principale dotation de l'État aux collectivités locales. Elle représente en moyenne 15 % des recettes de fonctionnement des communes, 22 % de celles des intercommunalités et 12 % de celles des départements. En dépit du contexte budgétaire difficile et inédit, l'État a tenu pour la quatrième année de suite son engagement de maintenir l'enveloppe nationale de DGF tout en continuant à renforcer la solidarité territoriale.

Comme chaque année, des redéploiements interviennent au sein de cette enveloppe afin de tenir compte des dynamiques démographiques, des écarts de richesse et des inégalités de charges entre collectivités. Ces mouvements reflètent l'effort de solidarité en faveur des petites communes et des villes les plus modestes. Les intercommunalités, notamment dans le monde rural, continuent pour leur part de bénéficier du rattrapage engagé il y a deux ans avec la réforme de la dotation d'intercommunalité, composante de leur DGF.

Dans le département du Pas-de-Calais, le montant de la DGF alloué au bloc communal, c'est-à-dire aux communes et aux intercommunalités, passe de 502,94 millions d'euros en 2020 à **505,30 millions d'euros en 2021**, ce qui représente **une augmentation de 2,36 millions d'euros, soit + 0,46 %**.

### **Service Départemental de la Communication Interministérielle**

Rue Ferdinand Buisson  
62020 ARRAS Cedex 9  
Tél : 03 21 21 20 05  
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



[www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr)



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)

Concernant plus particulièrement la DGF des communes, l'enveloppe se monte à **389,56 millions d'euros (soit une augmentation de 0,89 % par rapport à 2020)**.

La dotation globale de fonctionnement des communes est composée d'une part forfaitaire (dotation de base) et de trois dotations de solidarité : la dotation de solidarité urbaine (DSU), la dotation de solidarité rurale (DSR) et la dotation nationale de péréquation (DNP). La progression à l'échelle nationale de ces dotations de péréquation profite au Pas-de-Calais. Ainsi, au plan départemental, la DSU augmente de 3,35 millions d'euros par rapport à 2020, pour atteindre 146,61 millions d'euros, et la DSR de 2 millions d'euros pour atteindre 40,91 millions d'euros. La quasi-totalité des communes du département sont éligibles à une dotation de péréquation.

Au total, dans le Pas-de-Calais, la DGF augmente pour 52 % des communes d'entre elles. Elle diminue, souvent très faiblement, pour 47 % d'entre elles (pas d'évolution pour 1 % des communes). Dans 91 % des communes qui perdent de la DGF, la diminution représente en réalité moins de 2 % des recettes de fonctionnement du budget principal.

Il faut aussi noter que le montant moyen de DGF par habitant pour les communes du Pas-de-Calais se monte à 254 euros. Il est comme l'an dernier largement supérieur au montant moyen national (165 euros).

Cette stabilité de la DGF s'ajoute aux mesures votées dans les dernières lois de finances pour garantir les recettes fiscales des collectivités fragilisées par la crise, ainsi qu'aux fonds ouverts pour soutenir leurs investissements dans le cadre du plan de relance.